

Règlement concours de nouvelles

Fureur de Lire 2019

Bibliothèque de Theux :

Article 1

Le concours est organisé par la bibliothèque de Theux dans le cadre de la Fureur de Lire 2019.

Article 2

1. Il faut être résident belge pour participer au concours
2. Le concours s'adresse à toute personne âgée de minimum 11 ans
3. Les lauréats se distingueront en deux catégories

Les 11-15 ans

Les 16 ans et +

4. Les textes seront inédits et écrits en français. Les textes ne peuvent avoir reçu d'autre prix
5. Les concurrents peuvent envoyer 1 nouvelle par personne
6. « La nouvelle est un récit court, écrit en prose. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la concision et l'efficacité de son écriture qui la caractérisent. En règle générale, les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement : c'est ce que l'on appelle la chute¹. »
7. Le thème de cette année est :

« Et un jour, il/elle décida que cela devait changer »

La nouvelle, pour être reçue, doit contenir cette phrase.

Le choix du pronom personnel sujet féminin ou masculin est laissé à l'auteur.

8. La nouvelle doit porter un titre
9. Les gagnants des années précédentes peuvent participer chaque année au concours

Article 3

A. Présentation du texte :

1. Le texte doit être rédigé dans **Google Forms** : <https://forms.gle/MCbKxvflBWVBXvSk8>
2. Ou envoyé sous **format Word** comprenant en plus **une fiche d'identification de l'auteur (voir point C)** à l'adresse bibliotheque@theux.be
2. Le texte doit être rédigé en police d'écriture Verdana 12 interligne « normal »

¹ http://www.assistancescolaire.com/eleve/6e/francais/lexique/N-nouvelle-fc_n06

B. Détails de l'envoi de la Nouvelle :

1. Limites de la nouvelle : 1 face minimum et 6 faces maximum.
2. La réception des nouvelles est ouverte jusqu'au **dimanche 10 novembre 2019 à minuit**.
3. Les résultats seront annoncés le **samedi 14 décembre 2019** à 11h à la bibliothèque de Theux. Les cadeaux seront remis à ce moment. En cas d'empêchement, les gagnants auront jusqu'au 10 janvier 2020 pour venir retirer leur cadeau à la bibliothèque, durant les heures d'ouverture.

C. Identification de l'auteur

Le document Word doit reprendre :

- 1 La catégorie du concours
- 2 Nom et prénom
- 3 Age
4. Adresse complète
5. N° de téléphone
6. Adresse électronique (courriel)
- 7 Préciser si vous avez déjà été publié

Article 4

Les nouvelles seront jugées sur :

1. La conformité aux exigences du règlement
2. La qualité du style rédactionnel; l'orthographe et la syntaxe
3. L'originalité
4. Le jury juge à l'aveugle; les noms des participants sont révélés au jury uniquement lorsque les nouvelles gagnantes ont été choisies
5. Le jury se garde le droit d'ajouter une sous-division dans la catégorie « ado » en fonction du nombre de participation

Article 5

1. Les résultats seront annoncés le 14 décembre 2019 à 11h à la bibliothèque.
2. Les résultats seront présentés sur :
 - La page Facebook de la Bibliothèque : « Bibliothèque communale de Theux »
 - Le site de la commune de Theux : <http://www.theux.be/ma-commune/services-communaux/bibliotheques>
3. Les lauréats verront leur texte publié sur ces deux plateformes. Un recueil reprenant toutes les nouvelles présentées en 2019 sera également empruntable à la Bibliothèque, dans la limite du temps disponible.

Article 6

1. En cas de non-enregistrement de la nouvelle pendant l'envoi, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables.

2. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie, dans la presse, sous forme de recueil ou dans une publication papier ou Internet et ce sans limite de temps. Les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

Article 7

1. Les décisions du jury sont sans appel.

2. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement, des décisions du jury ainsi que la conservation et l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre du concours.

En Bref :

- Le thème de cette année :
« Et un jour, il/elle décida que cela devait changer ».
- La nouvelle, pour être reçue, doit contenir cette phrase.
- Le choix du pronom personnel sujet féminin ou masculin est laissé à l'auteur.
- 1 face minimum et 6 faces maximum.
- Le texte doit être rédigé dans Google Forms : <https://forms.gle/MCbKxvfLBWVBXvSk8>
- Ou dans un document Word + identification de l'auteur.
- Réception des nouvelles jusqu'au 10 novembre 2019 à minuit.
- Résultats le 14 décembre 2019 à 11h à la bibliothèque de Theux.